



Diplôme de compétence en langue

publié le 18/11/2014 - mis à jour le 19/11/2014

Descriptif :

Nouveau calendrier des sessions du Diplôme de Compétence en Langue.

Un nouveau calendrier des sessions du **Diplôme de Compétence en Langue (DCL)** pour les années scolaires 2014-2017 vient de paraître au **Bulletin Officiel n° 42 du 13 novembre** [↗](#) en remplacement du précédent.

Le DCL s'adresse à tous ceux qui veulent **faire reconnaître leurs compétences en langues**. Fondé sur la mise en oeuvre d'un "scénario", l'examen s'organise en sous-épreuves concernant l'oral et l'écrit. En fonction des performances réalisées, les lauréats se voient attribuer le diplôme avec la **mention d'un niveau de maîtrise correspondant aux niveaux A2 à C1** (sauf en français professionnel) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Il est vivement recommandé de passer l'examen aux professeurs de disciplines non linguistiques candidats à l'examen de **certification complémentaire en DNL** dont l'obtention est indispensable pour pouvoir enseigner en section européenne ou de langues orientales.

Un article très complet sur le DCL (avec notamment le témoignage d'une lauréate de l'examen) est disponible dans la rubrique **Sections Européennes** [↗](#) du site d'anglais.

Pour tout renseignement concernant l'inscription à l'une des sessions de l'examen organisées à Poitiers, la personne à contacter est Mme Françoise Brunet, responsable académique DCL à la DEC. Courriel : francoise.brunet1@ac-poitiers.fr.